

prochain, afin de recevoir la communication officielle de l'issue des négociations et conférences du gouvernement de cette province avec celui de la métropole. La maturité des projets de loi interrompus par la clôture de la dernière session, et le vote du budget pour le semestre prochain, constitueront, au dire de plusieurs, à peu près toute la besogne qui attend le Parlement, le Ministère remettant à plus tard la présentation de ses grandes mesures.

Les idées annexionnistes viennent de recevoir un rude échec dans la Convention qui a eu lieu à Détroit, le 11 courant, de toutes les Chambres de commerce des États-Unis et des provinces anglaises du Golfe et du Canada. On avait cru que ce serait là l'époque et le lieu favorables pour donner suite à ces idées, leur faire prendre un corps et leur donner une manifestation retentissante. Ces belles espérances ont dû s'évanouir devant l'attitude ultra loyale des délégués des Chambres de commerce canadiennes et maritimes.

Peut-être nos voisins, se souvenant que le mouvement annexionniste de 1849 s'était surtout propagé dans le commerce canadien, avaient-ils formé l'espoir qu'il en serait encore ainsi en 1865 : ils se sont trompés, eux et M. Potter, consul général des États-Unis en Canada.

La Convention de Détroit, en mettant en rapport d'affaires et d'échanges de pays à pays les plus hautes sommités du négoce américain, a eu pour effet de montrer le caractère prudent, la fermeté noble et la largeur de vues des principaux chefs du commerce canadien. Leur attitude a inspiré le respect et la sympathie, et leurs discours ont eu un vrai et légitime succès.

Le nouveau comme l'ancien monde saluera les délibérations de cette Convention comme le premier signe de la paix en Amérique, et ce n'a pas été un spectacle peu digne d'admiration que celui que nous avons vu nous-même, de tous ces hommes éminents se hâtant de prendre les moyens de cicatriser les maux d'une guerre affreuse et de rétablir la prospérité, un moment mise en danger, de leur vaste et beau pays.

La supériorité du transit canadien pour les produits de l'Ouest, ainsi que l'utilité d'un libre-échange partiel entre les États-Unis et les provinces anglo-américaines, ont été affirmées dans les discussions de ce congrès de la paix et exprimées jusqu'à un certain point dans ses décisions. Cette reconnaissance est d'autant plus précieuse pour nous que nous ne l'avons ni sollicitée, ni imposée.

Si les Américains veulent maintenant se donner la peine d'ouvrir les yeux, ils verront en quels dangers se trouve leur doctrine Monroe, en vertu de laquelle ils prétendent empêcher sur ce conti-